



Legal Partners Advisors  
المشاورين للشركاء القانونيين  
Tax & Legal



Newsletter

# LPA JURI'SCOPE

Sept, 15, 2023

N° 33

## LA BANQUE D'AFFAIRES

SCIENCE SAVOIR  
FAIRE  
&  
EXPERTISE

### L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

ADEL FENDRI

YASMINE FKI

NESRINE HEDFI

CYRINE MIGHRI



[WWW.LPA-LEGAL.COM.TN](http://WWW.LPA-LEGAL.COM.TN)



<https://www.linkedin.com/company/legal-partners-advisors/>



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100089715340398>

## LA BANQUE D'AFFAIRES



**U**ne banque d'affaires est une banque qui a un rôle d'intermédiaire dans les opérations financières : introduction en bourse, augmentation du capital, placement d'emprunt, opération de fusion-acquisition ... Elle ne prête quasiment pas.

Elle a donc des besoins en capitaux propres plus réduits que les banques commerciales. Par contre, il peut lui arriver de prendre des participations minoritaires ou majoritaires dans des affaires industrielles ou commerciales afin de les aider à se développer et de réaliser à terme une plus value en recédant cette participation.<sup>1</sup>

La banque d'affaires est une catégorie qui a été instituée par la loi bancaire du 7 février 1994 qui n'a pas été abrogée expressément par la loi du 10 juillet 2001<sup>2</sup>. Par conséquent, les dispositions de la loi de 1994 restent en vigueur tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec la nouvelle loi et tant que cette dernière n'a pas remplacé toutes ses règles spécifiques. Ceci est conforme aux principes régissant l'abrogation tacite des lois.

1. <https://www.finance-club.eu/definitions/banque-daffaires/>  
2. Ben Naser(T), Droit bancaire, p 45 et ss



De plus, le paragraphe trois de **l'article 54 de la loi du 10 juillet 2001** autorise les banques d'affaires agréées avant l'entrée en vigueur de cette loi à utiliser le terme "**Banque**" dans leur nom, leurs documents et leur publicité, à condition d'ajouter systématiquement l'indication "**banques d'affaires**"<sup>3</sup>.

Aujourd'hui, les banques d'affaires gagnent en considération, et la loi de juillet 2016 reconnaît leur importance dans le développement économique et financier.

L'examen de cette catégorie d'établissement passe par l'analyse de ses règles de constitution (1) et de son activité (2).

## 1 : LES RÈGLES DE CONSTITUTION DE LA BANQUE D'AFFAIRES

Selon le premier paragraphe de l'article 19 de la loi du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, une banque d'affaires est considérée comme un établissement financier, même si elle est autorisée par la loi à utiliser le terme "**banque**"<sup>4</sup> dans son nom. En tant qu'établissement financier, une banque d'affaires est assujettie à toutes les dispositions de la loi du 11 juillet 2016 concernant ses règles de constitution.

Cela inclut les conditions d'agrément (B) et la structure juridique qu'elle doit adopter (A).

### A- LA STRUCTURE JURIDIQUE DE LA BANQUE D'AFFAIRES

Une banque d'affaires doit obligatoirement adopter la forme d'une société anonyme. Comme c'est le cas pour tous les établissements bancaires et financiers en droit Tunisien, une banque d'affaires ne peut pas avoir une structure personnelle ou individuelle. **L'article 31 de la loi du 11 juillet 2016** stipule que tout établissement financier ou bancaire ayant son siège en Tunisie doit être constitué sous forme de société anonyme. Cependant, si une banque d'affaires a son siège à l'étranger et possède des succursales ou des agences en Tunisie, sa constitution doit être conforme aux lois de son pays d'origine, comme le précise l'article 31.

3. Mellouli (S.), Sur l'abrogation tacite, Introduction à l'étude du droit civil, Imprimerie officielle, Tunis, 2000, p. 81 et suivantes.

4. Voir dans ce sens Les banques d'affaires: Nouvel économiste: février 1934, p. 73



Contrairement aux établissements bancaires, une banque d'affaires, en tant qu'établissement financier, est tenue d'avoir un capital minimum de 25 000 000 de dinars seulement. Ce capital doit être entièrement libéré dès la création de la banque d'affaires. Certains ont même écrit que ce capital minimum peut créer un «**sentiment trompeur**<sup>5</sup> ». Ils ont critiqué cette exigence de libération immédiate et totale du capital social, en se basant sur l'idée que le capital d'une société est la garantie de ses créanciers. D'autres ont soulevé des inquiétudes concernant la disparité entre les banques d'affaires et les autres établissements financiers. Quoi qu'il en soit, l'exigence de libérer immédiatement et intégralement le capital social repose sur la volonté des autorités publiques de garantir la solvabilité des établissements concernés.



## **B- L'OBTENTION DE L'AUTORISATION POUR LES BANQUES D'AFFAIRES**

En tant qu'établissement financier, une banque d'affaires est soumise à l'obtention de l'agrément prévu par l'article 24 de la loi du 11 juillet 2016.

L'obtention de cette autorisation avant de commencer toute activité est la principale condition requise pour obtenir le statut de banque d'affaires. Par ailleurs, la satisfaction d'autres exigences légales ne dispense pas de l'obligation d'obtenir cette autorisation préalable.

5. Chamas: L'Etat et les systèmes bancaires contemporains, op. cit., p. 68, reference cité Par Taoufik ben Naser,p47

## 2 : L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE D'AFFAIRES



En tant qu'établissement financier, la banque d'affaires est habilitée à s'engager dans les activités stipulées par l'article 4 de la loi du 11 juillet 2016 (A). Par ailleurs, elle a la possibilité de diversifier ses opérations en incluant des activités connexes (B).

### A- LES OPÉRATIONS BANCAIRES

Conformément à l'article 19 de la loi du 11 juillet 2016, la banque d'affaires est catégorisée en tant qu'établissement de crédit. En vertu de cette classification, elle est autorisée à exécuter toutes les opérations répertoriées dans l'article susmentionné.

Cela comprend la capacité d'accorder des prêts, de collecter des fonds du public, de mettre à disposition de sa clientèle des moyens de paiement, et même de se livrer à l'intermédiation en matière de change<sup>6</sup>.



De plus, une banque d'affaires peut investir dans le capital des entreprises en utilisant divers instruments financiers tels que les actions à dividendes prioritaires sans droits de vote, les certificats d'investissement, les titres participatifs, les obligations convertibles en actions, et les comptes courants associés.

Avant l'abrogation de la loi de juillet 2001, la banque d'affaires était restreinte à l'octroi de prêts-relais, des crédits à court terme utilisés pour financer temporairement les activités des entreprises jusqu'à ce que les<sup>7</sup> fonds nécessaires à leur fonctionnement soient débloqués.

6. Les articles 55 et 90 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 interdisent aux banques de se livrer à l'activité d'intermédiaire en Bourse, J.O.R.T. n° 90 du 15 novembre 1994

7. V. Bertre: Relations entreprises-banque, p. 308.



## B- LES OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les banques d'affaires ont également la possibilité de diversifier leurs activités en incluant des services connexes. Elles sont autorisées à fournir des conseils et une assistance en matière de gestion de patrimoine à leur clientèle.



Cependant, l'essence même de l'activité d'une banque d'affaires réside dans le domaine de l'ingénierie financière. Une banque d'affaires peut conseiller ses clients sur la création, la structuration et le développement financier des entreprises. Cela englobe également l'évaluation, l'analyse diagnostique et même la fourniture de renseignements pertinents.

En conclusion, la banque d'affaires occupe aujourd'hui une place cruciale dans le secteur financier en jouant un rôle essentiel dans le développement économique et financier. La loi de juillet 2016 a apporté une reconnaissance formelle de son importance en établissant des règles strictes pour sa constitution et son fonctionnement. Nous avons examiné les principales caractéristiques de ces règles, notamment la forme juridique requise et l'obligation d'obtenir l'agrément préalable.

En tant qu'établissement financier, une banque d'affaires a la possibilité de mener diverses opérations bancaires, y compris l'octroi de crédits, la collecte de fonds du public et l'intermédiation en matière de change.

De plus, elle peut offrir des services connexes tels que la gestion de patrimoine et l'ingénierie financière. L'avenir de la banque d'affaires est prometteur, car elle continuera à jouer un rôle vital dans le financement des entreprises et le développement économique. Cependant, elle devra également s'adapter aux évolutions technologiques et aux nouvelles tendances du marché financier. L'ouverture vers de nouveaux marchés, la diversification des produits et services, ainsi que l'innovation constante seront des éléments clés pour maintenir sa pertinence et son succès à l'avenir.



***En fin de compte, la banque d'affaires restera un acteur incontournable du secteur financier, contribuant de manière significative à la croissance économique et au développement des entreprises, tout en s'adaptant aux défis et opportunités qui se présenteront sur la voie de l'avenir financier.***